Note de rentrée 2020-2021

Chers Parents,

Au vu du contexte épidémique, la réunion de rentrée ne peut avoir lieu. Néanmoins, l'ensemble des enseignants se tient à votre disposition pour tout rendez-vous individuel.

Vous trouverez ci-joint quelques points à savoir concernant le fonctionnement de l'école.

Vous souhaitant une bonne année scolaire.

L'équipe enseignante.

1) Présentation de l'école :

La directrice pour cette année 2020-2021 est Mme HOAREAU. Ces jours de décharge sont les jeudis et vendredis.

L'école comporte 8 classes :

- PS1 de Mme GUSTAVE de 22 élèves et son ATSEM : OGIRE Nadège
- PS2 de Mme BALAINE de 22 élèves et son ATSEM : SOSTHENE Nadine
- PS-MS de Mme COUROUGE de 22 élèves et son ATSEM : BANCALIN Géraldine
- MS1 de Mme CLAIN de 21 élèves et son ATSEM : SELLAYE Annick
- MS2 de Mme PAYET et de Mme ROBERT de 20 élèves et son ATSEM : FAHIN Françoise
- GS1 de Mme HOAREAU et de Mme VAULBERT de 20 élèves et son ATSEM : BANCALIN Jasmine
- GS2 de Mme IDMONT de 19 élèves et son ATSEM : CALADAMA Jessy
- GS3 de Mme GOPAL de 19 élèves et son ATSEM : RONCEY Ericka

2) Horaires

Afin de limiter le rassemblement de parents devant l'école, nous avons mis en place pour cette première période (du 17 août 2020 au 10 octobre 2020) des horaires décalés.

Il vous est demandé de respecter les horaires afin de limiter le brassage entre les parents devant l'école.

Pour les classes de Grandes Section : les classes de GS1 Mme HOAREAU et Mme VAULBERT, GS2 Mme IDMONT et GS3 Mme GOPAL, l'accueil se fera de 8h05 à 8h15 (au portail) et la sortie de 15h25 à 15h35 (devant la classe).

Pour les classes de Moyennes Section : les classes de MS1 Mme CLAIN et de MS2 Mme PAYET et Mme ROBERT, l'accueil se fera de 8h15 à 8h25 (au portail) et la sortie de 15h35 à 15h45 (devant la classe).

Pour les classes de Petites Section : les classes de PS1 Mme GUSTAVE, de PS2 Mme BALAINE et de PS-MS Mme Courouge, l'accueil se fera de 8h25 à 8h35 (devant la classe) et la sortie dès 15h45 (devant la classe).

3) APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) :

Ces Activités Pédagogiques Complémentaires, qui se déroulent en groupes restreints, permettent d'apporter une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages. Pour cette période, les APC se termineront le lundi 7 octobre 2020. Elles ont lieu les lundis de 15h45 à 16h45.

4) Règlement intérieur

Vous trouverez ci joint le règlement intérieur. Le règlement intérieur est toujours valable jusqu'au prochain conseil d'école qui aura lieu le vendredi 09 octobre 2020.

5) Assurance

L'assurance est fortement recommandée et obligatoire pour les sorties payantes.

Si cela engage la responsabilité de l'Etat ou de la mairie, vous serez indemnisés mais dans le cas contraire, vous n'aurez rien et vous devrez dédommager la victime si votre enfant est à l'origine du dommage causé.(Ex : les lunettes cassées…)

Pour rappel à la cantine et à la sieste votre enfant n'est pas assuré.

6) La charte de la laïcité

Vous trouverez ci joint la charte de la laïcité.

Nous attirons votre attention sur l'article 14 « Dans les établissements scolaires publics, les règles de vie des différents espaces, précisées dans le règlement intérieur, sont respectueuses de la laïcité. Le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit. ».

7) Accessoires et chaussures :

Nous vous conseillons de ne pas mettre de bijoux comme les colliers ou les bracelets avec des perles : d'une part parce qu'ils peuvent se casser facilement et d'autre part, parce que les enfants ont tendance à jouer avec en classe, à les mettre dans la bouche. Les écharpes et foulards sont interdits.

Le port du masque en maternelle n'est pas recommandé (cf protocole sanitaire). Les enfants auront tendance à jouer avec.

Il faut éviter les baskets avec des lacets car on perd énormément de temps à les enlever et à les remettre.

Pensez à marquer le nom et prénom de votre enfant sur les vêtements, les serviettes de cantine et surtout les vestes.

8) Le goûter :

Seuls les fruits et légumes sont autorisés ainsi que les compotes suite au travail sur l'alimentation fait depuis quelques années au sein de l'école.

9) Les anniversaires :

On les fête en fin de mois. Soit le gâteau est préparé à l'école, soit on achète les gâteaux de type « savane ».Vous pouvez apporter une boisson et des bonbons, mais ces derniers seront remis aux enfants à la sortie des classes.

10) Les passages aux toilettes :

Les enfants passent aux toilettes le matin dès leur arrivée, après la récréation, avant et après la cantine, au réveil, après la récré de l'après-midi.

11) Cantine et sieste :

Concernant la cantine :

- Les PS et PS-MS arrivent à la cantine dès 11h30 (temps d'apprentissage en présence de l'ATSEM de la classe et de la maitresse)
- Les MS et GS arrivent à la cantine à 11h45

Les enfants de 11h45 à 13h05 sont sous la responsabilité de la mairie.

Après la cantine les enfants passent aux toilettes et rentrent dans le dortoir ou dans la classe pour la sieste sous la surveillance de l'ATSEM jusqu'à l'arrivée de la maitresse à 13h05.

12) Absences et retards :

Lorsque votre enfant ne vient pas à l'école, appelez l'école pour informer de son absence ou envoyez un SMS sur le portable de l'école : 0693930243. Lorsqu'il reviendra, présentez à l'enseignant un mot d'excuse (le certificat médical n'est pas obligatoire). Si votre enfant a de la fièvre (38°C et plus), il ne sera pas accepté à l'école.

Nous tenons à préciser que tous les mots d'excuse sont conservés et que nous sommes tenus de faire remonter l'absentéisme à la hiérarchie pour le suivi.

Concernant les retards, nous vous demandons de bien respecter les horaires d'ouverture du portail le matin. Il n'y a personne pour ouvrir le portail dans la mesure où il n'y a pas de secrétaire.

13) Le référent : la maîtresse :

Si vous avez des questions sur un évènement qui s'est passé dans la journée, si votre enfant a rencontré un souci ou si vous n'avez pas bien compris certaines choses : **N'hésitez pas à en parler à la maitresse de votre enfant.** Surtout, ne restez pas dans le doute ou sur une incompréhension.

14) Contact école.

Les numéros de l'école sont le 02 62 48 52 13 ou le 06 93 93 02 43.

Le blogue de l'école servira d'outil de communication avec les familles. https://bloc-note.ac-reunion.fr/9740753a/

Pensez à transmettre votre adresse mail à l'enseignante de votre enfant.